

Coût des émeutes en France



[Source : boursorama.com]

[Photo : un véhicule brûlé devant une école de Lormont, près de Bordeaux. AFP/PHILIPPE LOPEZ]

Les violences urbaines en France de la fin juin ont entraîné des dégâts estimés à 650 millions d'euros, d'après la fédération des assureurs. La SMACL, le principal assureur de collectivités durement touchées, tire le signal d'alarme face à un risque « systémique ».

« Nous ne pouvons pas faire face seuls au risque d'émeutes ou de mouvements populaires ». Dans les colonnes des *Échos*, le directeur de la SMACL, principal assureur des collectivités locales, ne cache pas les difficultés connues par son groupe après la flambée de violences fin juin en France, **qui devrait coûter 100 millions d'euros à l'assureur**. Cette somme est cinq fois supérieure à celle ayant résulté des émeutes urbaines de 2005, rapporte les *Échos*.

« Le risque est systémique et couvre l'ensemble du territoire, contrairement aux tempêtes qui concernent quelques communes à la fois. Cela pose la question de l'assurabilité des collectivités locales sur ce risque », juge Patrick Blanchard, dans les colonnes du quotidien d'information économique, mardi 18 juillet.

Au total, la fédération France Assureurs avait estimé que les nuits de vandalisme ont causé des dégâts estimés à 650 millions d'euros. **481 collectivités ont déclaré avoir subi des dégradations ou des incendies** sur leur mairie, école, ou bâtiment de police municipale. Parmi elles, les trois quarts sont assurées à la SMACL, rapporte *Les Échos*.

Pas de soutien de l'État en vue

« Après les sinistres climatiques exceptionnels de 2022, nous avons prévu un plan de retour à l'équilibre en 2024. Il est trop tôt pour savoir si cela sera possible, mais nous serons dans tous les cas déficitaires cette année », met-il en garde. De quoi s'interroger sur la solvabilité de l'assureur ? « **La solution passera par une recapitalisation ou une autre voie, mais nous**

n'envisageons pas de soutien public », répond-il.

Dans un communiqué, la présidente de France assureurs Florence Lustman avait indiqué que **les neuf dixièmes « du coût (...) concernent les 3 900 biens des professionnels et des collectivités locales sinistrés »**. Le reste concerne essentiellement des dégâts subis par des particuliers, dont les véhicules notamment ont été dégradés. La fédération a décompté 11 300 déclarations de sinistres liées aux violences nocturnes.